

## ATTESTATION DE PARUTION

*Cette attestation vous est adressée sous réserve d'incidents techniques et/ou de cas de force majeure. Médialex peut être amené à vous adresser une attestation de parution modifiée après vérification de vos données saisies (modification de date de parution, de journal en cas d'habilitation partielle mal renseignée, de périodicité du journal ...).*

**De la part de : Administrateur Médialex**  
**Identifiant annonce : 20703923 / Zone 20**  
**Numéro d'ordre : 7236567701**

Rennes,  
Le 26/10/2020

Nous soussignés, Médialex Agence d'annonces légales et judiciaires SAS au capital de 480 000 Euros, représentée par son Directeur Olivier COLIN, déclarons avoir reçu ce jour par voie électronique de :

### **DINAN AGGLOMERATION M LE PRESIDENT**

le texte d'annonce légale ci-dessous :

#### **DINAN AGGLOMÉRATION- PLUIH - MODIFICATION SIMPLIFIÉE N° 1**

Par délibération du 30 Juillet 2020, le Conseil Communautaire de Dinan Agglomération a engagé une procédure de modification simplifiée n°1 de son Plan Local d'Urbanisme intercommunal valant Programme Local de l'Habitat (PLUiH).

Les projets de modifications, l'exposé de leurs motifs, les avis émis par les personnes publiques associées, ainsi qu'un registre permettant au public de formuler ses observations, sont mis à disposition du public pendant un mois, du 9 novembre 2020 au 9 décembre 2020 inclus, dans les lieux suivants :

-Siège de Dinan Agglomération, 8 boulevard Simone Veil, 22100 DINAN

-Maison intercommunale de Broons, Parc d'Activités du Chalet, 22250 BROONS

-Maison intercommunale de Caulnes, 10 rue de la ville Chérel, 22350 CAULNES

-Maison intercommunale de Matignon, Rue du chemin vert, 22550 MATIGNON

-Maison intercommunale de Plancoët, 33 rue de la Madeleine, 22130 PLANCOET

-Maison intercommunale de Plouër/rance, La Grabotais - BP 35, 22490 PLOUER-SUR-RANCE  
aux jours et heures habituels d'ouverture.

Le public pourra formuler des observations :

-Par écrit, aux horaires habituels d'ouverture au public, du siège de Dinan Agglomération, ainsi que dans les cinq maisons intercommunales : Broons, Caulnes, Matignon, Plancoët et Plouër/Rance.

-Par voie électronique, les observations pourront être envoyées à l'adresse : [plui@dinan-agglomeration.fr](mailto:plui@dinan-agglomeration.fr)

-Par voie postale, toute correspondance relative à la mise à disposition du public devra être adressée à M. le Président de Dinan Agglomération, (Dinan Agglomération : 8 boulevard Simone Veil - CS 56 357 - 22106 DINAN

Cedex).

A l'issue de la mise à disposition, le Président de Dinan Agglomération en présentera le bilan devant le Conseil Communautaire, qui en délibèrera et se prononcera sur l'adoption du projet, éventuellement modifié pour tenir compte des avis émis et des observations du public, par délibération motivée.

*Cet aperçu est donné à titre purement indicatif.  
Il ne reflète pas forcément la composition de l'annonce telle qu'elle sera publiée.*

**Cette annonce paraîtra :**

Date	Support	Département
<b>Le 30 octobre 2020</b>	<b>Ouest-france (support papier)</b>	<b>22 - COTES D'ARMOR</b>



Obtenez une attestation électronique authentique  
délivrée par l'APTE en scannant le QR Code ci-contre  
url : <https://digitalisation.actulegales.fr/#/ae8vk7KLF>

Olivier COLIN  
Directeur de Médialex